

DÉLIBÉRATION n° **2026-023** de la séance du **07/05/2026**

OBJET : Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du centre de gestion sur les exercices 2019 à 2024, et la réponse du Président

L'an deux mille vingt-six, le jeudi sept mai à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 17 Nombre de voix : 22

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Karine PAVIZA, Jean-Michel BUF, Emmanuel TERRIEN, Anthony BERTHELOT, Irène BRIAND-BOUIN, Jean-Pierre AUDELIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Barbara NOURRY, Rodolphe AMAILLAND

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
M. Xavier BONNET a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Claire HUGUES, Edith MARGUIN, Jacques PRAUD, Emmanuel RIVERY, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Christelle BRAUD, Driss SAID, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHÉ, Laurent DEJOIE.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire
et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Pascal PRAS a été désigné secrétaire de séance.

Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du centre de gestion sur les exercices 2019 à 2024, et la réponse du Président

EXPOSÉ

De juin 2025 à mars 2026, la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle de la gestion du Centre de Gestion portant sur les exercices 2019 à 2024, soit à cheval sur deux mandats différents.

À la suite de la procédure contradictoire et de la transmission du Rapport d'Observations Définitives (ROD) parvenu au Président du Centre de gestion le 9 mars 2026, en vertu du Code des juridictions financières, ce ROD accompagné de la réponse du Président du Centre de Gestion fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion du conseil d'administration, soit la séance du 7 mai 2026. Les deux documents sont joints à la présente note adressée à chacun des membres du Conseil d'Administration avec la convocation pour la séance de ce 7 mai et donnent lieu à débat en séance.

Outre la stabilité de la gouvernance du Centre de Gestion, la Chambre souligne dans son ROD les apports produits par la transformation opérée à partir de 2021 : le diagnostic de territoire qui a guidé l'élaboration du projet de mandat et les plans d'action associés, les démarches de concertation et de prises en compte régulières des attentes et des besoins des usagers pour ajuster les offres, la dynamique de la coopération régionale, l'amélioration de la gestion.

Les points de faiblesse soulignés correspondent aux marges de progrès repérés dès 2021 dans le cadre des trois diagnostics internes et externes que nous avons conduits, qui pour certains étaient en cours de résolution au moment de l'instruction et qui n'avaient pas encore produit de résultats. Cela est le cas de la politique d'engagement (100% en janvier 2026), de la mise en place de la cartographie des risques (opérante en janvier 2026), de la mise en place des processus achat, marchés publics, recrutement (depuis octobre 2025), du respect du principe d'annualité, du suivi des recettes, de l'amélioration des taux d'exécution (supérieurs à 93% en dépenses et 97% en recettes en 2024).

La prospective financière est en cours de finalisation. La comptabilité analytique lancée en 2025 sera opérationnelle dans quelques semaines.

D'autres points nécessitent d'être améliorés ; ils ont d'ores et déjà été inscrits dans les priorités de travail du Centre de Gestion : la présentation au Comité social territorial d'un bilan des lignes directrices de gestion, l'encadrement du télétravail, le renforcement des contrôles internes en matière de gestion RH, la définition d'une nomenclature des achats, l'amélioration significative des données internes, l'élaboration de conventions de groupement de moyens.

Nos divergences persistent sur deux points.

Le premier concerne la bonne santé financière du Centre de Gestion que la Chambre attribue aux taux de cotisation et aux tarifs des prestations. Ce que nous avons contesté tout au long de l'instruction avec nombre d'arguments et que nous persistons à contester.

Le deuxième point concerne l'attribution du véhicule de fonction : la Chambre méconnaît notre argumentaire juridique et porte une appréciation d'opportunité. Par ailleurs, la procédure contradictoire n'ayant pas été totalement respectée sur ce sujet, nous instruisons une demande en rectification.

Un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations de la Chambre sera présenté devant le conseil d'administration dans un délai d'un an à compter du présent débat.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code des juridictions financières, notamment ses articles L 211-3, L. 243-6 et R. 243-13 ;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire et le mémoire en réponse communiqués le 9 mars 2026 et joints en annexe ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 22 voix pour :

- **Prend acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire sur la gestion du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour les exercices 2019 et suivants, et de la réponse apportée par le Président du Centre de Gestion ;
- **Prend acte** du débat ayant fait suite à cette communication.

Pour extrait conforme
Le Président,



Philip SQUELARD

